

Mise en ligne : 25 février 2022.  
Dernière modification : 4 mars 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE MOBILIÈRE PARISIENNE ET COLONIALE, Paris (1927-1933)

Émanation de la Banque Jacques Menasché et Cie

COMPAGNIE MOBILIÈRE PARISIENNE ET COLONIALE  
(*Le Journal des débats*, 10 décembre 1927)

Les journaux légaux publient les actes constitutifs de cette société, au capital de 30 millions pouvant être porté à 120 millions. Son objet comprend toutes opérations d'achat et de vente de titres et valeurs cotés, ou non, et toutes opérations de banque. Il est créé, en outre, 10.000 parts de fondateur, ayant droit à 25 % des superbénéfices.

Les premiers administrateurs sont MM. Henri Bousquet, Charles Fabri, Jacques Menasché <sup>1</sup> et Jacques Van Hoegaerden.

---

(*Archives commerciales de la France*, 13 décembre 1927)

PARIS. — Formation. — Soc. anon. dite Cie MOBILIÈRE PARISIENNE et COLONIALE, 19, Quatre-Septembre. — 99 ans. — 30.000.000 fr. — 21 nov. 1927. — *Gazette du Palais*.

---

COMPAGNIE MOBILIÈRE PARISIENNE ET COLONIALE  
(*Le Temps*, 1<sup>er</sup> janvier 1928)

À la première réunion du conseil d'administration de la Compagnie mobilière parisienne et coloniale, le bureau du conseil a été composé de la manière suivante :

M. Henri Bousquet, président, M. Charles Fabri, vice-président, M. Jacques Menasché, administrateur délégué.

À la même séance, le conseil d'administration a décidé de faire l'appel des trois quarts restant à verser sur le capital social de 30 millions de francs pour les dates suivantes : 25 % pour le 31 janvier, 25 % pour le 29 février et 25 % pour le 31 mars 1928.

---

BANQUE FONCIÈRE MÉTROPOLITAINE ET D'OUTREMER\*  
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 septembre 1928)  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/BFMOM.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/BFMOM.pdf)

---

<sup>1</sup> Jacques Menasché : marié en 1902, à Constantinople, avec Naïlé Davoud. Haut fonctionnaire de l'Empire ottoman, puis banquier et administrateur de sociétés à Paris. Fondateur de Jacques Menasché & Cie, Paris (1926-1933) :  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Jacques\\_Menasche.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Jacques_Menasche.pdf)

Le capital ... comporte 20.000 actions dont 4.000 à vote plural souscrites par moitié par la Compagnie mobilière parisienne et coloniale et par la maison Jacques Ménasché et C<sup>ie</sup>.

---

Compagnie parisienne mobilière et coloniale  
[sic : Mobilière Parisienne et Coloniale]  
(*La Journée industrielle*, 6 mars 1929)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 mars 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous ma présidence de M. Bousquet, a approuvé les comptes du premier exercice social, clos le 31 décembre 1928 et d'une durée exceptionnelle de 13 mois.

Les produits bruts, au cours de cette période, ont atteint 7.820.192 fr. 58 et le bénéfice net disponible ressort, après amortissements, à 5 millions 170.245 fr. 43.

Les actionnaires ont fixé la répartition brute à 56 fr. 60 pour les actions et à 75 fr. 40 pour les parts, soit net, 44 fr. 467 au nominatif et 43 fr. 842 au porteur pour les actions et 61 fr. 828 pour les parts, payables à partir du 1<sup>er</sup> avril.

La nomination de M. Albert Del Porto <sup>2</sup>, en qualité d'administrateur, a été ratifiée.

---

COMPAGNIE MOBILIÈRE PARISIENNE ET COLONIALE  
(*Le Petit Bleu de Paris*, 18 avril 1929)

En vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article 7 de statuts, le conseil a décidé de porter le capital social de 30 à 60 millions de francs par la création de 60000 actions nouvelles, catégorie B d'une valeur nominale de 500 francs chacune.

Les actions nouvelles sont réservées :

1° À titre irréductible aux propriétaires des 60.000 actions existantes à raison de 1 action nouvelle B pour 2 anciennes catégorie « A » ou « B » ; aux parts de fondateur à raison de 3 actions nouvelles 5 pour 2 parts de fondateurs ; aux souscripteurs des 62.000 actions composant le capital social à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes « A » ou « B ».

2° À titre réductible, à concurrence des actions qui n'auraient pas été absorbées par l'exercice du droit de souscription, la répartition éventuelle devant se faire proportionnellement au nombre d'actions souscrites à titre irréductible, sans qu'il puisse résulter de ce fait un fractionnement d'action.

Prix d'émission : 700 francs par action, payables à raison de : a) pour les souscriptions à titre irréductible : 325 francs à la souscription (soit le premier quart du nominal 125 francs, plus la prime 200 francs) ; b) pour les souscriptions à titre réductible 125 francs à la souscription (soit le premier quart du nominal) ; quant à la prime de 200 francs, elle sera payable dans les huit jours qui suivront l'avis de répartition. Les 3/4 restants sur les nouvelles actions, soit 375 francs, seront appelés eu vertu de décisions ultérieures du conseil d'administration, qui fixeront l'importance des versements, ainsi que les époques et les lieux où ils devront être effectués. Les souscriptions seront reçues du 17 avril 1929 au 7 mai 1929 inclusivement : à Paris : chez MM. Jacques Ménasché et C<sup>ie</sup>, 6, rue de La-Rochefoucauld, à la Banque Nationale de Crédit, succursale Opéra, 17, rue Scribe.

---

<sup>2</sup> Albert Del Porto (Constantinople, 1857-Paris, 1945) : banquier à Paris : [www.entreprises-coloniales.fr/empire/Del-Porto\\_Leon\\_Mutignon.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Del-Porto_Leon_Mutignon.pdf)

---

COMPAGNIE MOBILIÈRE PARISIENNE ET COLONIALE  
(*Le Petit Bleu de Paris*, 1<sup>er</sup> mai 1929)

Cette société paraît bien pressée de distribuer des dividendes pour faciliter l'augmentation de son capital.

Cette société, par abréviation Moparco, n'a pas encore une bien longue existence. Sa constitution ne remonte, en effet, qu'à la seconde quinzaine de novembre 1927. Son objet comporte, en général, les opérations de banque et de trafic des titres.

Elle a débuté avec un capital relativement important de 30 millions, représenté par 60.000 actions de 500 fr., dont 12.000 A (5 voix) et 48.000 B (une voix), et pour n'être pas gênée dans le développement auquel elle aspire, les statuts prévoient son augmentation jusqu'à 120 millions et, pour éviter toute ambiguïté, toute discussion, au cas où l'on s'arracherait les nouvelles actions, il a été prévu également: qu'elles seraient réservées, à titre irréductible, à raison de 50 % aux actionnaires des deux catégories, de 25 % aux porteurs de parts et 25 % également, aux souscripteurs des actions originaires.

Les parts, dont il vient d'être question, sont au nombre de 10.000 ; elles ont -droit à 25 % des superbénéfices, après 5 % à la réserve légale ; 7 % d'intérêt aux actions et 10 % du surplus au conseil.

Le premier exercice social, d'une durée de treize mois et quelques jours, a pris fin le 31 décembre dernier et les résultats ont été satisfaisantes, grâce à l'activité fiévreuse qui a régné sur le marché pendant cette période : cet exercice s'est donc soldé en bénéfice brut de 7.820.192 fr., soit net 5.170.245 francs.

Il n'y a pas beaucoup d'argent en caisse, 715.386 fr.; mais on trouve, à l'actif du bilan, pour 23.401.705 fr. de participations financières. 9.777.551 fr. de portefeuille-titres, 689.000 fr. de portefeuille-effets, 1.500.000 fr. d'avances sur garanties, et 412.295 fr. de débiteurs divers. Au passif, outre le capital social et le solde de profits et pertes, des créiteurs divers apparaissent seuls, pour 1.325.995 fr.

Quand il y a tant de particuliers hésitants, qui ne savent quoi faire de leur argent, il faut croire que la Compagnie mobilière parisienne et coloniale n'y a éprouvé aucun embarras. Mais à aller d'un tel train, on ne va pas longtemps, même avec un capital de 30 millions. Aussi est-ce sans étonnement que l'on a vu la Société annoncer le doublement de son capital par l'émission de 60.000 actions B de 500 francs, au prix de 700 francs, à libérer dans un court délai de 325 francs, le solde étant payable sur appel du conseil.

Mais, d'abord, les voies ont été préparées à cette émission et surtout à cette majoration, par la distribution d'un dividende de 60 francs brut par action, soit 44 fr. 467 au nominatif et 43 fr. 842 au porteur, et de 75 fr. 40 brut par part, soit 61 fr. 828 net.

Toutefois, il serait bien imprudent, de se laisser suggestionner par cette répartition d'emblée d'un dividende de 12 %, alors qu'elle est immédiatement suivie d'un appel au crédit. Loin d'incliner à l'optimisme, elle suggère, au contraire, les plus expresses réserves, car elle n'indique pas la préoccupation, dans l'esprit du conseil, d'asseoir d'abord la société sur les bases solides, ce qui serait, cependant, si indispensable, ici, parce que les participations financières ne donnent pas toujours ce que l'on avait cru pouvoir en attendre et il arrive aussi que des titres en portefeuille ne représentent pas toujours ses entreprises forcément florissantes.

Les dividendes prématurés, et visiblement pour les besoins de la cause — ici, le doublement du capital — devront être surtout considérés comme un avertissement et

mettre en garde, précisément, contre cette confiance que leur distribution avait surtout, sinon même uniquement, pour objet de faire naître. C'est, ici, d'autant plus indiqué, que les capitaux engagés, promettent d'être rapidement considérables.

---

### CHEZ LES CONFRÈRES

---

QUELQUES OPINIONS  
(*Le Petit Bleu de Paris*, 2 mai 1929)

Compagnie mobilière parisienne et coloniale

On peut supposer — et l'objet social de la société l'autorise largement — que les bénéfices acquis ont été le fait de spéculations heureuses. soit sur des valeurs, soit sur des immeubles. Ce sont des choses qui restent souvent sans lendemain. La période que nous traversons actuellement, venant après l'effervescence que l'on sait, est tout à fait indicative à ce sujet.

La largesse des répartitions pour une Société aussi jeune peut aussi paraître insolite. On se l'explique pourtant facilement quand on sait qu'aussitôt les dividendes fixés, la société a annoncé qu'elle portait le capital de 30 à 60 millions par l'émission de 60.000 actions nouvelles B de 500 francs. En même temps, elle faisait paraître la notice obligatoire annonçant la souscription publique et l'introduction éventuelle à la Bourse de Paris.

Le procédé est courant, c'est à la faveur de pareils éléments qu'on va tenter de placer dans le public, avec la majoration d'usage, les 120.000 actions de la Compagnie.

Reste à savoir si le coup réussira. On en peut douter ; les capitalistes montreront certainement peu d'empressement à alimenter une affaire sur laquelle ils n'ont aucun contrôle.

Nous oserons dire qu'en s'abstenant, ils feront preuve de sagesse, les occasions de placer leur argent avec moins de risques étant encore nombreuses. — (*La Feuille du Jour*, 1<sup>er</sup> mai 1929.)

---

TUYAUX ET CONSEILS  
(*Le Petit Bleu de Paris*, 24 mai 1929)

Compagnie mobilière parisienne et coloniale. — Pour réussir l'augmentation de capital de 30 millions qu'elle projetait, la société a distribué de copieux dividendes. C'est une politique dangereuse. (*Causons*, 10-5-29.)

---

TUYAUX ET CONSEILS  
(*Le Petit Bleu de Paris*, 25 mai 1929)

Mobilière Parisienne et Coloniale. Une Parisienne qui se propose de ronger les portemonnaies jusqu'au fermoir. Le piège est dressé : ne pas s'y laisser prendre. — (*L'Argent*, 24-5-29.)

---

Compagnie parisienne mobilière et coloniale [*sic* : Mobilière Parisienne et Coloniale]

*(La Journée industrielle, 2 juin 1929)*

Une assemblée extraordinaire tenue hier a régularisé définitivement l'augmentation du capital social, porté de 30 à 60 millions.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

---

IMMEUBLES  
SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES  
*(La Journée industrielle, 6 décembre 1929)*

Compagnie mobilière parisienne et coloniale

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a autorisé le conte à procéder éventuellement au rachat des 10.000 parts de fondateur existantes.

---

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS  
*(L'Économiste européen, 6 décembre 1929)*  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Credit\\_mobilier\\_frs.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Credit_mobilier_frs.pdf)

Il a aussi prêté son concours aux augmentations de capital effectuées par les sociétés suivantes : ... Compagnie mobilière parisienne et coloniale...

---

IMMEUBLES  
SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES  
*(La Journée industrielle, 16 mai 1930)*

Compagnie mobilière parisienne et coloniale

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 et voté les résolutions proposées par le conseil. Le report à nouveau ressort à 1 million 346.177 fr. 17.

---

Compagnie mobilière parisienne et coloniale  
*(La Journée industrielle, 3 juillet 1930)*

Une assemblée extraordinaire tenue hier a décidé l'annulation des parts de fondateur, par suite de leur rachat. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

---

Les Assemblées d'hier  
Compagnie Mobilière Parisienne et Coloniale  
*(La Cote de la Bourse et de la banque, 19 juin 1931)*

Produits : 2.451.109 fr. contre 2.757.938 fr. Défalcation des charges, 915.108 fr., de frais généraux, 416.163 francs, charges fiscales, 640.000 fr., provision relative au rachat des parts, 718.358 fr., amortissements sur frais d'augmentation du capital, il reste un

solde débiteur de 238.521 fr., qui ramène le report bénéficiaire antérieur à 1.107.656 fr.

---

### OPINIONS, TUYAUX ET CONSEILS

---

#### COMPAGNIE MOBILIERE PARISIENNE ET COLONIALE (*Le Petit Bleu de Paris*, 27 juin 1931)

Au début de 1929, la Compagnie mobilière parisienne et coloniale, fondée deux ans auparavant, doublait son capital de 30 à 60 millions de francs par l'émission à 700 francs de 60.000 actions nouvelles. On publiait en même temps les comptes de 1928 qui accusaient des bénéfices insolites pour une affaire si jeune qui distribuait tout de suite un dividende de 12 %, non moins insolite.

Il fut question de l'introduction des titres sur le marché ; elle n'eut pas lieu ; il n'apparaît même pas qu'il en circule beaucoup dans le public. Il n'y a, sans doute, que la banque Menasché pour le regretter. Dès 1929, la Compagnie mobilière parisienne et coloniale était dans l'impossibilité de rémunérer son capital et elle ne distribue rien non plus pour 1930. Si le déficit apparaissant au compte de profits et pertes est léger, c'est parce que le portefeuille-titres, qui figure au bilan pour 56 millions, reste évalué à son prix de revient. Ce qui pourrait bien ne représenter qu'une approximation très éloignée de sa valeur réelle aux cours du jour.

Les gens les plus avisés, dans cette affaire, sont les porteurs de parts qui, en 1930, ont accepté le rachat de leurs titres au prix de 400 francs — soit pour 10.000, 4 millions — ces parts avaient été attribuées aux souscripteurs du capital originaire. On se demande dans quelles mains elles étaient restées. — (*Journal des finances*, 26-6-31.)

---

#### Compagnie mobilière parisienne et coloniale (*La Dépêche coloniale*, 21 mars 1932)

L'assemblée ordinaire tenue le 17 mars a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931.

Le solde débiteur du compte profits et pertes de 7.935.665 fr. 06, reporté à nouveau, a pour contrepartie des réserves diverses se montant à 8.305.135 fr. 57.

---

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

COMPAGNIE MOBILIERE PARISIENNE ET COLONIALE  
Société anonyme au capital de 60.000.000 de francs.  
Siège social : Paris, 6, rue de La-Rochefoucauld (9<sup>e</sup>).  
(*BALO*, 10 et 17 juillet 1933)

Ordre du jour.

- 1° Exposé de la situation ;
- 2° Propositions de dissolution anticipée de la société, conformément à l'article 44 des statuts

.....  
\_\_\_\_\_

Compagnie mobilière parisienne et coloniale  
(*La Journée industrielle*, 29 juillet 1933)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 27 juillet, a voté la dissolution anticipée de la société.

\_\_\_\_\_

IMMEUBLES  
(*La Journée industrielle*, 6 février 1935)

Compagnie mobilière parisienne et coloniale (en liquidation). — M. Joseph Carle, liquidateur, à Paris, 6, rue Volney, procédera, à partir du 11 février, à une deuxième répartition qui sera de 35 fr. par action nominative ou au porteur, à valoir sur le remboursement du capital.

\_\_\_\_\_

LE CARNET FINANCIER  
(*La Journée industrielle*, 20 novembre 1935)

Compagnie mobilière parisienne et coloniale  
Troisième répartition de 20 francs.

\_\_\_\_\_

COMPAGNIE MOBILIÈRE PARISIENNE .ET COLONIALE (en liquidation)  
(*Le Journal*, 8 février 1943)

Il sera procédé, à partir du 15 février, à une septième répartition de 37 francs par action, à valoir sur le remboursement du capital. La taxe de transmission, incombant aux actions au porteur et avancée par la société pour la période écoulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1934, sera retenue sur cette répartition de ce fait, les actions au porteur ne recevront que 35 fr. 190 par titre.

\_\_\_\_\_

COMPAGNIE MOBILIÈRE PARISIENNE .ET COLONIALE (en liquidation)  
(*La Loi*, 2 juin 1951)

Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE MOBILIERE PARISIENNE ET COLONIALE, en liquidation, au capital de soixante millions de francs, sont convoqués en assemblée générale le vingt-cinq juin mil neuf cent cinquante et un à onze heures, à Paris, salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche, sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport des liquidateurs sur l'ensemble des opérations de la liquidation ;
- Examen et approbation des comptes dressés par les liquidateurs et vote d'une huitième répartition pour solde de tous comptes ;
- *Quitus* à donner aux liquidateurs et mandat spécial à donner à l'un deux pour opérer cette répartition et terminer les opérations matérielles de la liquidation.

Pour les liquidateurs :  
L'un d'eux : A. BONIS-CHARANCLE  
6. rue Daubigny, Paris (17<sup>e</sup>)

---